

CONSIGNES SANITAIRES - Piscine municipale



Port du masque obligatoire hors de l'eau.

(Déposez-le dans un sac hermétique avec le reste de vos affaires à votre entrée dans l'eau.)

12

Maximum de 12 baigneurs à la fois.



Désinfection des mains obligatoire.

DISTANCIATION SOCIALE



Respect de la distanciation sociale.



Aucun prêt de matériel, sauf les VFI.

1 h

1 h de baignade par personne/groupe.



Aucun accès aux vestiaires.

\$

Paiement de l'accès au bain libre avec le système de coupons. (Informez-vous au sauveteur.)